

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 3	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 10 janvier 2017

Vote(s) pour : 41  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 16 janvier 2017,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-01-16-BD-7 :

**Renouvellement de l'engagement de Metz Métropole dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre, en tant que maître d'ouvrage.**

Rapporteur : Monsieur Guy BERGE

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le Code de l'Environnement,  
VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, et notamment ses articles 140 à 146,  
VU la Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R.414-8 à 18 du Code de l'Environnement,  
VU l'arrêté préfectoral du 3 août 2010 portant désignation du site Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin" (zone spéciale de conservation),  
VU l'arrêté préfectoral du 7 août 2012 portant approbation du Document d'objectifs du site Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin" (FR4100159),  
VU l'arrêté préfectoral n°2012-342 du 22 août 2012 relatif aux conditions de financement des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000 en Lorraine,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2013 actant la volonté d'engagement de Metz Métropole dans le dispositif Natura 2000,  
CONSIDÉRANT la réélection de Metz Métropole comme structure en charge de la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin", par les membres du Comité de pilotage du 12 décembre 2016, pour les années 2017-2018-2019,

ACTE la volonté du renouvellement de l'engagement de Metz Métropole dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre, en tant que maître d'ouvrage pour une nouvelle période de trois ans.

Pour extrait conforme  
Metz, le 17 janvier 2017  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 16 janvier 2017.</i>		Contrôle de légalité
X <b>Point 1</b> – Opéra-Théâtre de MM : signature d'un contrat de coproduction avec le Théâtre Orchestre de Bienne Soleure. Annexe : Budget prévisionnel. Annexe : Contrat de coproduction.	1 1 1	
X <b>Point 2</b> – Exploitation du bar de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole. Annexe : Convention.	1 1	
X <b>Point 3</b> – Autorisation de Programme "Projet de conteneurisation" : affectation complémentaire.	1	
X <b>Point 4</b> – Attribution du marché 1467 : fourniture et pose de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets en Point d'Apport Volontaire.	1	
X <b>Point 5</b> – Attribution du marché 1485 : fourniture, pose et dépose d'entourages plastique pour bacs roulants à déchets.	1	
X <b>Point 6</b> – Attribution du marché 1463 : gestion de la fourrière animale (animaux domestiques errants).	1	
X <b>Point 7</b> – Renouvellement de l'engagement de Metz Métropole dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre, en tant que maître d'ouvrage.	1	
X <b>Point 8</b> – Projet de construction par l'OPH de Montigny-lès-Metz de 22 logements situés rue du Moulin à Ars-sur-Moselle : garantie d'emprunt. Annexe : Contrat de prêt 56182. Annexe : Convention financière.	1 1 1	
X <b>Point 9</b> – Projet de réhabilitation par l'OPH de Montigny-lès-Metz de 30 logements situés chemin de Blory à Montigny-lès-Metz : garantie d'emprunt. Annexe : Contrat de prêt 56187. Annexe : Convention financière.	1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		 Del'bz - AR

Fait à Metz, le 17 janvier 2017

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène RISSEL